

consciencieux. Nous sommes là, on peut nous montrer du doigt : qu'on nous dise vendu si l'on veut : après que le vénérable D. B. Viger a été traité d'insensé par les uns, de misérable par les autres, que ne méritons-nous pas nous, indigne de le défendre, nous, son humble admirateur, quand tant de gens le présentent en ironique spectacle à la foule qui l'honore toujours ? Mais cela n'est pas fait pour nous effrayer, et pendant qu'on lui jettera de la boue sur la fin de sa carrière, nous, nous continuerons à baiser ses derniers pas, parce que nous savons qu'ils sont droits, parce que nous sommes à même d'apprécier ce noble cœur qui ne respire que pour sa patrie, parce que, nous ne rougissons pas de l'avouer, parce que c'est de lui que nous avons appris à estimer, à cultiver ces principes respectables qui ont été le guide de sa longue et belle vie.

Habitans de La Salle qu'il sauva autrefois de la spoliation qu'on méditait contre vous, habitans de Sorel qu'il arracha des serres d'un monstre qui voulait vous perdre, Canada tout entier qu'il a défendu pendant un demi-siècle, pour lequel il passa les mers, en renonçant à son bonheur domestique, Canada, pour la liberté duquel il souffrit dix-neuf mois de prison, lui qui eut mérité un Panthéon, venez tous hardiment, condamnez-le, traitez-le d'insensé, de misérable, mais laissez du moins une main qui le connaît mieux entourer ses vieux jours des consolations qu'il a droit d'attendre à cette heure avancée de sa vie où il travaille encore loin de tout ce qui lui est cher et pour le bonheur de tous !

NOUVELLE-ÉCOSSE.

— On lit ce qui suit dans le *Canadien* :

Correspondance officielle.—Les journaux d'Halifax publient la correspondance entre le lieutenant-gouverneur, vicomte Falkland, et les membres réformistes de son conseil, M. M. Howe, Macnab et Uniacke, à l'occasion de la retraite de ceux-ci, correspondance qui ne peut qu'être du plus haut intérêt pour nos lecteurs, vu la coïncidence de cette retraite avec celle des membres du ci-devant conseil exécutif du Canada.

Les trois conseillers démissionnaires, dans les lettres adressées séparément à lord Falkland, expliquent le motif de leur démarche. Nous nous bornons à traduire celle de M. Howe.

Halifax, 21 décembre 1843.

« Mylord, — Votre Excellence m'ayant annoncé son intention de nommer à son conseil exécutif un monsieur dont, à mon jugement, l'élévation, dans le moment actuel, sera justement regardée comme un indice de déviation d'une politique qui a été jusqu'ici approuvée, je me trouve dans la pénible nécessité d'offrir ma résignation du siège que j'occupe dans ce conseil.

« Je reconnais volontiers le droit de V. E. de faire toute nomination qu'elle croira devoir fortifier son gouvernement ou avancer les intérêts du pays ; je ne veux que me soustraire au poids de l'obligation de défendre une politique que je n'approuve point, et qui aura, je crois, un effet contraire à celui prévu par V. E., et dans le parlement et dans le pays.

« Ma charge de collecteur des droits provinciaux (*impost and excise*) pour le district d'Halifax sera aussi mise à la disposition de V. E. aussitôt après la fin de l'année courante que les comptes en pourront être préparés et les affaires terminées.

« En me retirant du conseil, je ne rendrais justice ni à V. E. ni à mes propres sentimens, si je n'exprimais avec chaleur et sincérité combien je suis sensible à la courtoisie et aux marques de confiance dont V. E. m'a honoré depuis que j'occupe le haut poste dont je demande maintenant avec respect la permission de me démettre.

« J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, de V. E.

« Le très-obéissant et très-humble serviteur,

(Signé)

JOSEPH HOWE.

« A Son Excellence le lieutenant-gouverneur. »

Son Excellence a répondu par la note collective suivante aux notes séparés des trois conseillers démissionnaires :

« Hôtel du Gouvernement, }
Halifax, 22 décembre 1844. }

« Messieurs, — J'ai bien considéré la cause que vous avez assignée pour la démarche que vous venez de faire en résignant vos sièges au conseil exécutif.

« Quoique vous ayez écrit chacun des lettres séparées, une seule et même raison a été exposée par vous tous, savoir : mon intention de vous donner M. Almon pour collègue. Il n'a été élevé aucune autre objection politique à la nomination de ce monsieur, et la preuve que vous n'en avez point d'autre c'est que vous étiez tous satisfaits de voir M. Almon nommé au conseil législatif lorsque, il y a quelques mois, il refusa un siège dans ce corps. Vous vous êtes cependant crus justifiés à résigner vos charges sans autre motif que cette objection politique à cette seule nomination, en même temps que vous me reconnaissez pleinement le droit de le faire.

« Vos lettres donnent à entendre que l'introduction de M. Almon dans le conseil, en cette conjoncture particulière, indique de ma part un changement de politique, malgré que dans mes entrevues avec vous j'aie fait les déclarations les plus fortes de ma détermination d'adhérer aux principes par lesquels j'ai été guidé jusqu'ici dans l'administration du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Je crois en conséquence devoir répéter par écrit mes assertions sur ce point, et en même temps passer en revue les principes sur lesquels le conseil, avec l'aide duquel je devais conduire les affaires publiques, fut organisé.

« Vous n'ignorez point que ces principes étaient : une représentation au conseil des différens sentimens et intérêts politiques existans dans la législature, afin de procurer au lieutenant-gouverneur l'avantage des meilleurs avis, et d'assurer la concorde entre le corps exécutif et les corps législatifs, en même tems que le pays aurait l'assurance d'une juste et égale distribution du patronage dans l'exercice de la prérogative de la couronne. Une preuve suffisante que jusqu'au moment actuel ce patronage n'a pas été injustement distribué à l'égard de vous-même et de ceux que vous pouvez avoir représentés, c'est que vous êtes restés au conseil : car si la nomination de M. Almon justifie votre retraite, il est à présumer que vous auriez agi de la même manière si quelque cas précédent eût mérité votre désapprobation. La promotion de M. Almon est de fait le seul sujet de plainte allégué dans vos lettres ; et vous ne pouvez certainement pas avoir oublié, Messieurs, que, des partis que vous considérez comme constituant le conseil exécutif, celui auquel vous attachez à influence de beaucoup le plus grand nombre des nominations faites depuis mon arrivée dans le pays, y compris toutes celles à des sièges au conseil législatif, un seul excepté ; et ce siège même a été donné sur la recommandation de M. James Boyle Uniacke, maintenant un de vous.

« La première fois que j'ai voulu donner un siège dans le conseil exécutif à un monsieur que vous reconnaissez en être digne à tous égards, mais que vous considérez comme étant d'un parti politique différent de ceux à qui les offres de sièges avaient été bornées jusqu'ici, vous quittez mon conseil et vous dites qu'un tel acte indique de ma part un changement de politique, sans égard à mes protestations contraires, et malgré que deux d'entre vous, M. James M'Nab et M. Howe, aient, quelques jours auparavant, et après mûre délibération, donné leur adhésion renouvelée au conseil existant, et aux principes de gouvernement que j'avais suivis jusqu'alors, abandonnant le projet d'un gouvernement de parti. M. James B. Uniacke ne m'avait jamais informé qu'il pensât à résigner, et conséquemment une expression renouvelée d'adhésion n'était pas nécessaire de sa part.

« Les raisons qui, dans mon opinion, rendent la nomination de M. Almon opportune en ce moment sont telles que, loin d'indiquer un changement de politique, elles me paraissent offrir une preuve convaincante de la sincérité de mon désir d'éviter un changement.

« A la dissolution récente de l'assemblée, une division éclata ouvertement dans le conseil sur la question de savoir si un gouvernement de parti est ou n'est pas adapté à la condition actuelle de la Nouvelle-Ecosse. J'étais moi-même fortement d'opinion qu'un tel gouvernement serait préjudiciable aux meilleurs intérêts du pays, et qu'un conseil formé d'après le principe sur lequel était constitué celui qui m'avait assisté jusqu'alors dans la direction des affaires, est mieux adapté aux exigences de la colonie qu'un qui se serait formé d'après tout autre principe.

« Les membres du gouvernement se présentèrent devant le peuple, chacun exposant ses propres vues, et M. Howe déclarant à Halifax que si lui et son parti réussissaient à obtenir une majorité, il s'attendrait à voir ceux qui différaient d'avec lui se retirer, et qu'il se retirerait lui-même s'il se trouvait en minorité.

« M. Johnston, à Annapolis, dénonça en termes non équivoques le système d'un gouvernement de parti, et déclara préférer un gouvernement où tous les partis seraient représentés.

« Il est sorti des élections une chambre que je croyais devoir être opposée aux vues de M. Howe. J'ai mandé ce monsieur et lui ai fait part de ma conviction que tel était le cas, l'invitant à rester dans le gouvernement. M. Howe différait d'opinion avec moi quant au sentiment présumable de la nouvelle assemblée, et il m'a dit que la plus impérieuse nécessité l'engagerait seule à garder son siège dans le conseil existant ; mais après avoir consulté ses amis politiques, il a consenti à le garder et à donner un appui cordial à l'administration.

« Après une telle manifestation publique de différens d'opinion entre des membres du conseil, il paraissait absolument nécessaire que le mode d'après lequel le gouvernement devait être conduit à l'avenir fût rendu apparent. Une vacance dans le conseil exécutif m'a fourni l'occasion de nommer un monsieur connu comme hostile à un gouvernement de parti, et en le faisant, de prouver au pays que j'étais opposé à ce principe ; en d'autres mots, que je désirais continuer à gouverner, comme je l'avais toujours fait, avec l'avis d'un conseil composé des hommes marquants de tous les partis.

« Ce n'était pas là un changement, et je ne conçois pas que M. Howe, ou ceux qui agissent de concert avec lui eussent le droit de se plaindre d'une telle conduite, vu surtout qu'ils avaient si récemment, quoiqu'avec tant de répugnance, donné leur adhésion renouvelée au gouvernement.

« J'ai fait choix de M. Almon pour l'avancer parce que, encore que la déclaration récente (à l'élection d'Halifax) de ses sentimens à l'égard d'un conseil composé exclusivement de personnes appartenant à un seul parti, ne permette guères de mal interpréter mes motifs dans ce choix, il avait été, avant cet événement, si peu engagé dans la vie politique qu'il n'était guère présumable que la distinction qui lui était ainsi conférée heurterait les préjugés d'aucune portion de la communauté, vu qu'il nourrissait des opinions libérales sur les questions de politique générale ; et parce que, par suite de ses liaisons avec M. Johnston, le membre dirigeant (*leader*) de mon gouvernement, sa nomination serait considérée par le public comme une preuve de ma confiance dans ce monsieur.

« Si M. Howe eût été en position d'insister sur le renvoi de M. Johnston,